

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 20 septembre 2019
Nombre de Membres
En exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13
Majorité absolue : 7

Le Jeudi vingt-six septembre deux mille dix-neuf, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 septembre, s'est réuni salle de l'Hôtel de Ville, en session publique et ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MAGNIN, Maire.

Etaient présents après appel nominal : Monsieur Bernard MAGNIN - Maire.

Monsieur Bernard MARTIN - Adjoint.

Madame Marie-Odile TETAUD - Madame Liliane ARDILLON - Monsieur Jean-Pierre THARAUD - Monsieur Serge LAURENT - Monsieur Thierry NORMAND - Monsieur Jérôme DESAINT - Monsieur Michel ROUFFIGNAC - Madame Florine HUSTACHE, Monsieur Claude BERTRAND, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Madame Nathalie AIME à Monsieur Bernard MARTIN
Madame Mylène CORMIER à Monsieur Bernard MAGNIN

Etaient Absents : — Madame Joëlle DINARD - Madame Catherine LACHEREZ
Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme DESAINT

**REDIMENSIONNEMENT DES RESEAUX – INSTITUTIONS D'UNE SERVITUDE DE
PASSAGE DE CANALISATIONS PUBLIQUES D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'avancement du dossier de redimensionnement du réseau d'assainissement.

Il précise que la 1^{ère} phase s'étend du Chemin de la Fantaisie à l'Avenue de Lattre de Tassigny et se décompose en 6 zones, comme suit :

- Zone 1 – de l'intersection du Chemin de la Fantaisie et de l'Avenue Lucien Lioret soit 90 ml,
- Zone 2 – de l'Avenue Lucien Lioret à l'entrée du forage sous le pont de la RD 675 soit 395 ml,
- Zone 3 – de la sortie du forage sous le pont de la RD 675 jusqu'au ruisseau traversé par le platelage de la ceinture soit 455 ml,
- Zone 4 – du ruisseau traversé par le platelage de la ceinture verte jusqu'à l'intersection du Faubourg des Tanneries et de la rue Ranconnière soit 135 ml,
- Zone 5 – Rue Ranconnière soit 125 ml,
- Zone 6 – Avenue de Lattre de Tassigny, de la Rue Ranconnière à l'Avenue Louis Ricoux soit 90 ml.

Il signale que le passage de la canalisation de la zone 2, d'un diamètre de 800 mm, s'effectue en bordure de la parcelle cadastrée D 311, qui appartient en indivision aux consorts DUPLOUICH Alain – Jean-Luc et Jacky alors que l'ensemble des parcelles traversées par ce nouveau réseau sont des propriétés communales.

Il informe que les conjoints DUPLOUICH ont été informés de cette situation, et qu'une demande d'autorisation de pose de la canalisation sur leur parcelle leur a été adressée. Deux des héritiers ont donné une réponse positive.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que confronté au silence d'un des héritiers il propose de mettre en œuvre une procédure de servitude de passage de canalisations publiques d'assainissement conformément à l'article L152-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Rendu exécutoire par sa transmission en Sous-Préfecture le **10 OCT. 2019**
et sa publication le **10 OCT. 2019**



Le Maire,

Bernard MAGNIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Redimensionnement des réseaux - institutions d'une servitude de passage de canalisations publiques d'assainissement.

Date de transmission de l'acte : 10/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2019

Numéro de l'acte : DELIB-53-19 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-218705903-20190926-DELIB-53-19-DE

Date de décision : 26/09/2019

Acte transmis par : Nathalie MARTIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.4. Aménagement du territoire